

## Principales répercussions appréhendées

Le projet comprend quatre principales sources d'impact : les ouvrages hydrauliques, les accès aux sites, les travaux de construction ainsi que les biefs. Les principales répercussions sur le milieu naturel seront l'érosion des berges, l'enneigement de milieux humides et les modifications de l'habitat du poisson. En ce qui concerne le milieu social, le projet aura des répercussions sur le milieu bâti, l'exploitation de la faune, la réserve de Wemotaci et les espaces archéologiques.

Un suivi de l'érosion des berges sera nécessaire après la mise en service des centrales, en raison de la sensibilité de certains talus. Par ailleurs, près de 230 ha de milieux humides seront touchés, mais ces pertes appréhendées seront en grande partie compensées par la reconstitution naturelle et l'aménagement de nouveaux habitats. L'habitat du poisson sera modifié, mais compte tenu des mesures envisagées, aucune perte nette de la capacité de production des habitats n'est prévue.

Le rehaussement du niveau d'eau touchera très peu le milieu bâti. Seuls un chalet et une remise situés dans le hameau de Ferguson ainsi que des terrains privés dans le hameau de Sanmaur seront ennoyés. Le lieu d'enfouissement des déchets domestiques de la réserve de Wemotaci devra être déplacé. Des sites archéologiques seront touchés par le projet, et on estime à une quarantaine le nombre de zones à potentiel qui devront être inventoriées.

Le projet alterera des sites de pêche, de chasse et de piégeage. Par contre, la création des biefs augmentera la production des espèces de poissons exploitées pour la pêche.

La création des biefs ennoiera des peuplements forestiers dont l'intérêt économique reste à préciser. Les besoins de déboisement et de gestion des débris forestiers pour la sécurité des ouvrages et l'utilisation récréotouristique des biefs seront évalués au cours de l'avant-projet.

Les accès aux chantiers des Rapides-des-Cœurs et la Chute-Allard ne représentent vraisemblablement pas un enjeu puisque le réseau de chemins forestiers existant a déjà permis l'ouverture du territoire. Par contre, l'accès au chantier de la Chute-Allard pourrait emprunter le réseau du village de Wemotaci et engendrer des répercussions pour cette communauté.

Le chantier de construction pourrait compter jusqu'à 350 travailleurs à la pointe des travaux prévue en 2005 selon le scénario de réalisation adopté, et nécessitera l'aménagement de un ou deux campements. Les retombées économiques se feront sans doute sentir sur l'ensemble des communautés du Haut-Saint-Maurice, ainsi que sur l'ensemble de la Mauricie.

## Participation du milieu d'accueil

Hydro-Québec réalisera les études en étroite collaboration avec les représentants du milieu. Elle tiendra des rencontres d'information et d'échanges durant les études afin de prendre en considération les préoccupations du milieu et de les intégrer à la conception du projet.

## Calendrier des activités

Hydro-Québec amorce les études d'avant-projet. Si celles-ci confirment l'intérêt et l'acceptabilité environnementale du projet et que ce dernier est accueilli favorablement, Hydro-Québec pourrait déposer un rapport d'avant-projet aux autorités gouvernementales concernées à la fin de 2002 en vue d'obtenir les autorisations au cours de 2004. Si Hydro-Québec obtient les autorisations gouvernementales, les travaux de construction pourraient débuter en 2004 et la centrale pourrait alors être mise en service à l'horizon 2006.

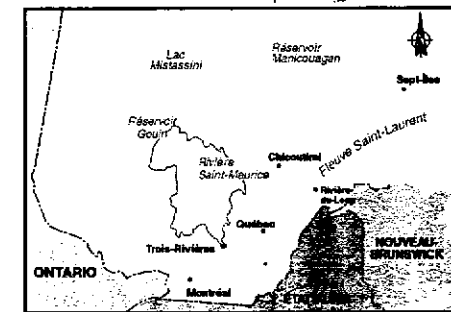
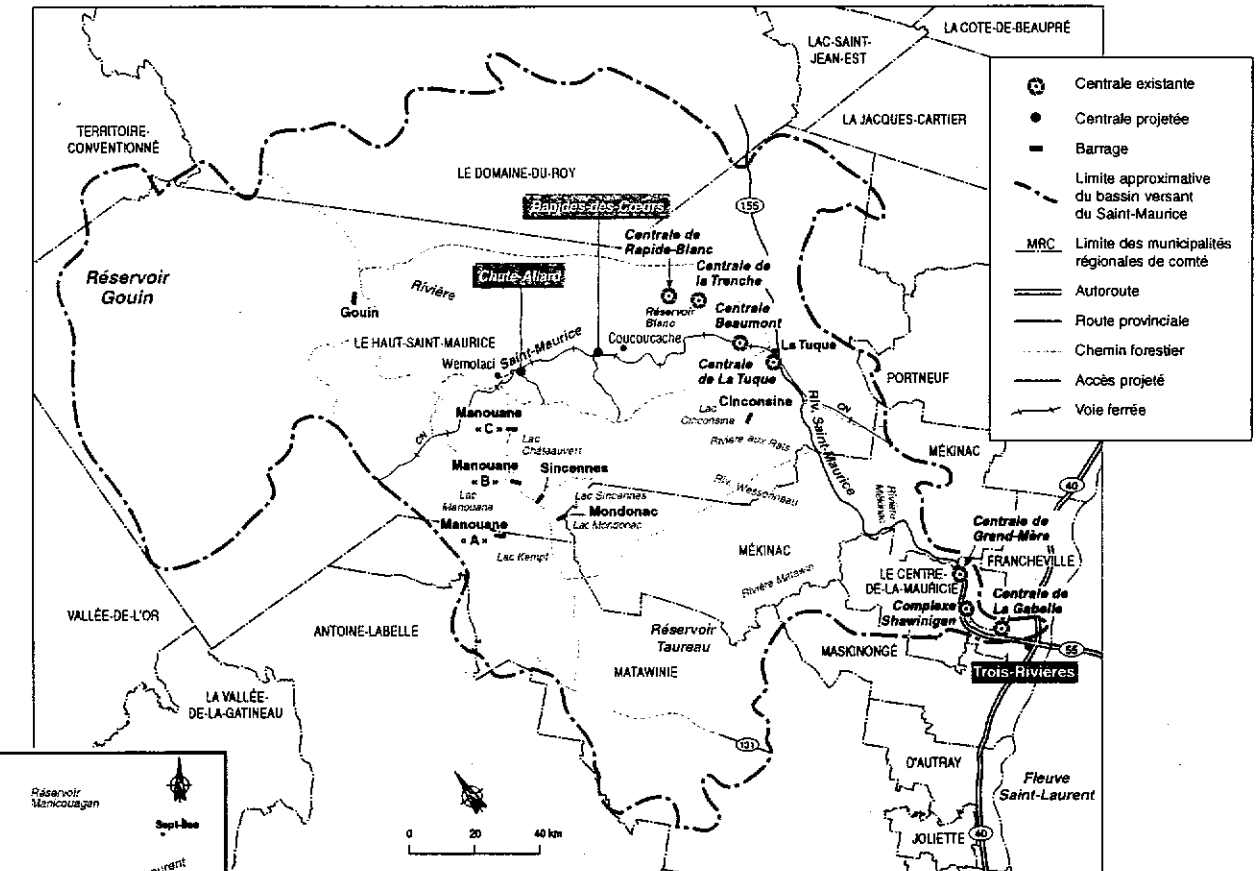
© Hydro-Québec  
2001G210



Hydro  
Québec

PR1  
Réaménagement hydroélectrique  
Chute-Allard et Rapide-des-Cœurs  
Haut-Saint-Maurice 6211-03-038

## Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs



## Objectifs et justification

Hydro-Québec projette de réaliser deux nouveaux aménagements hydroélectriques d'environ 150 mégawatts (MW) au total dans le territoire de la Haute-Mauricie. Les sites envisagés, la chute Allard et les rapides des Cœurs, sont situés sur la rivière Saint-Maurice, respectivement à 120 et à 108 km de route au nord de La Tuque.

Ce projet, qui s'inscrit dans les orientations du *Plan stratégique 2000-2004* d'Hydro-Québec, illustre la volonté de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

Les aménagements feront l'objet d'études d'avant-projet afin de recueillir les données essentielles à la prise de décision relative à sa réalisation. Ces études permettront notamment de définir les caractéristiques du projet, de déterminer les impacts sur l'environnement, d'élaborer des mesures d'atténuation ainsi que les programmes de surveillance et de suivi environnemental et enfin d'établir le calendrier et le coût de réalisation du projet.

## Renseignements généraux

Mai 2001

## Description du projet

A cette étape-ci, le projet à l'étude comprend :

### 1. au site de la chute Allard

- un barrage gonflable de 4,5 m de hauteur pouvant être dégonflé pour l'évacuation des crues ;
- une centrale en surface équipée de 6 groupes Kaplan (Saxo) ;
- un nouvel accès reliant les ouvrages à la route 25 (T-461).

### 2. au site des rapides des Cœurs

- un barrage en enrochement d'environ 20 m de hauteur ;
- un évacuateur de crues équipé de vannes verticales ;
- une centrale en surface équipée de 7 groupes Kaplan (Saxo) ;
- un nouvel accès reliant les ouvrages à la route 25 (T-461).

La retenue créée par le barrage à la chute Allard s'établirait aux environs de la cote 346 et s'étendrait sur 7 km jusqu'à la réserve indienne de Wemotaci. Elle ennoierait une superficie terrestre d'environ 1,5 km<sup>2</sup>, dont un tiers à l'intérieur du territoire de la réserve. La centrale de la Chute-Allard serait exploitée au fil de l'eau, sous une chute nominale d'environ 18 m et à un débit maximal de l'ordre de 430 m<sup>3</sup>/s. Sa puissance installée serait d'environ 70 MW et l'énergie moyenne annuelle, de l'ordre de 370 GWh.

Le barrage projeté aux rapides des Cœurs créerait une retenue aux environs de la cote 297 qui s'étendrait sur 20 km vers l'amont, jusqu'à la hauteur de la station ferroviaire de Vandry et ennoierait une superficie terrestre d'environ 2,2 km<sup>2</sup>. À l'instar de celle de la Chute-Allard, la centrale des Rapides-des-Cœurs serait exploitée au fil de l'eau, sous une chute nominale d'environ 18 m et à un débit maximal de l'ordre de 500 m<sup>3</sup>/s. Sa puissance installée serait d'environ 80 MW et l'énergie moyenne annuelle, de l'ordre de 460 GWh.

L'exploitation de ces deux centrales n'aurait pas d'effet sur la gestion des débits de la rivière Saint-Maurice.

## Projets connexes

La production des nouvelles centrales serait intégrée au réseau de transport d'Hydro-Québec par une nouvelle ligne à 230 kV d'une longueur approximative de 60 km, qui raccorderait les postes des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs au poste de la centrale actuelle de Rapide-Blanc. Les postes aux centrales et la ligne de raccordement feront l'objet d'un avant-projet distinct.

## Description du milieu

La zone d'étude du projet comprend la vallée immédiate du cours principal du Saint-Maurice, de la réserve indienne de Wemotaci à l'amont, jusqu'au réservoir Blanc à l'aval. Elle inclut les futurs biefs d'amont et d'aval des deux centrales, soit une zone continue qui s'étend sur environ 40 km.

Situé dans la partie nord-ouest de la région administrative de la Mauricie, le projet s'inscrit plus précisément dans la MRC du Haut-Saint-Maurice. Cette dernière regroupe quelque 14 000 habitants, répartis dans cinq municipalités. La ville de La Tuque, qui comprend plus de 85 % de la population de la MRC, constitue la seule agglomération urbaine et le centre régional de services. Le secteur compris entre les rapides des Cœurs et la chute Allard fait partie du territoire non organisé de Rivière-Windigo. La zone d'étude englobe aussi le territoire de la réserve de Wemotaci, qui est situé à moins de 5 km de la chute Allard et où résident près de 1 000 personnes.

La forêt occupe plus de 90 % du territoire de la MRC et est en grande majorité de juridiction publique. L'exploitation forestière et la transformation de la matière ligneuse structurent l'utilisation du territoire et constituent la base de son économie. Les autres activités économiques régionales d'importance sont liées à l'exploitation de la faune et au récréotourisme.

La région compte sur un vaste réseau de chemins forestiers qui relie les communautés dispersées et qui permet avant tout le transport du bois, mais également les activités de loisirs, de chasse et de pêche. Le chemin de fer dessert plusieurs localités entre La Tuque et Senneterre ainsi que des zones de villégiature, des pourvoiries et des secteurs forestiers.

Dans le secteur compris entre les rapides des Cœurs et la chute Allard, les activités de loisirs se rattachent surtout à la chasse et à la pêche. Elles sont plus intensives dans les

secteurs en aval des rapides des Cœurs, particulièrement dans le secteur du réservoir Blanc.

Le milieu forestier est dominé par des peuplements mixtes, des peupleraies, des pessières noires et des pinèdes grises. Le reste du secteur regroupe des bétulaies blanches, de la régénération feuillue, mixte et résineuse, des brûlis et des tourbières ombrotrophes. La végétation riveraine est généralement constituée d'une arbustaie haute à aulne rugueux et d'une herbaçae.

Les ressources fauniques de la zone d'étude comprennent l'orignal, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, la martre d'Amérique, le vison, l'hermine, le pékan, le lynx du Canada, le loup, le coyote et le renard. Les milieux humides sont fréquentés par le castor, le rat musqué et la loutre d'Amérique. Plusieurs espèces de poissons sont présentes, dont le grand brochet, le doré jaune et le meunier.

